



REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET

COMPTE-RENDU CONSEIL PARTICIPATIF N°4 LUNDI 12 JUILLET 2021

Cette quatrième réunion du Conseil Participatif s'inscrit dans le cadre du projet de requalification de l'îlot ESPIET et démarre à 18h32. La réunion de travail est ouverte par Mme Séverine CHASTAING, élue référente en charge du projet de requalification de l'îlot ESPIET et conseillère municipale déléguée spéciale à la Transition Ecologique et au développement durable qui remercie l'ensemble des membres de ce Conseil Participatif pour leur présence.

Ce 12 juillet il était question :

- d'écrire le cahier des préconisations qui abordent les 3 items suivants : les mobilités, l'aménagement et l'esthétisme au regard des thématiques préalablement identifiées et des travaux déjà effectués par le Conseil Participatif
- de dessiner en même temps un plan du futur espace reprenant les préconisations du Conseil Participatif

A 18h45, les membres se partagent en 3 groupes.

Pour ces 3 ateliers, l'objectif est que les membres écrivent leurs préconisations au regard :

- des éléments techniques dont ils ont connaissance,
- des éléments de diagnostic présentés par le CEREMA,
- de leurs priorisations et travaux déjà réalisés depuis début juin

Un exemplaire vierge du carnet des préconisations est remis à chaque membre afin que le squelette soit compris par tous et que les membres se remémorent les éléments évoqués lors des 3 dernières réunions.

Voici les items et les points travaillés par les 3 groupes :

1/ LES MOBILITÉS

- A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos
- B) Les cheminements piétons

2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- C) Sécuriser l'espace
- D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser
- E) Eclairer l'espace
- F) Pour les enfants
- G) La question des sanitaires
- H) Les poubelles et la propreté de l'espace

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE

- A) L'identité et l'esthétisme de l'espace
- B) Végétaliser l'espace
- C) Créer de l'ombre
- D) Rafraîchir l'air

4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE

Chaque groupe travaille 20 minutes sur chaque item.

Au bout de ces 20 minutes, les groupes tournent et affinent le travail du précédent. Par un système de « + » ou « - » ou de code couleurs, les groupes peuvent déterminer si des éléments sont à rajouter ou ceux notés à conserver.

durant l'été. La reprise se fera courant septembre pour la présentation du diagnostic du CEREMA et se poursuivra avec l'avant-projet produit par CDC Biodiversité.

Enfin, Mme Séverine CHASTAING et M. Christian SORIN informent les membres du Conseil Participatif qu'une évaluation de cette démarche de participation citoyenne leur sera proposée. Pour clore cette dernière séance de l'été, tous deux invitent les membres à échanger sur leurs premières impressions.

Fin de la réunion de travail à 21h.

En cas de question, vous pouvez contacter

Direction de la Citoyenneté

05.53.64.81.00

viemocitoyenne@mairie-marmande.fr

Document annexé à ce compte-rendu :

- le Carnet des Préconisations du Conseil Participatif

Absents lors de cette réunion du Conseil Participatif :

- 2 membres du Collège n°1
- 5 membres du Collège n°2
- 4 membres du Collège n°3

Le présent compte-rendu ainsi que le Carnet des Préconisations sont diffusés aux membres du Conseil Participatif et téléchargeables sur le site de la Ville.



REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET

CARNET DES PRÉCONISATIONS DU CONSEIL PARTICIPATIF

Table des matières

1/ LES MOBILITÉS	3
A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos.....	3
B) Les cheminements piétons.....	4
2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	4
C) Sécuriser l'espace.....	4
D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser.....	4
E) Eclairer l'espace	5
F) Pour les enfants	5
G) La question des sanitaires.....	5
H) Les poubelles et la propreté de l'espace	6

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE	6
A) L'identité et l'esthétisme de l'espace.....	6
B) Végétaliser l'espace.....	7
C) Créer de l'ombre.....	7
D) Rafraîchir l'air.....	7
4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE	8

1/ LES MOBILITÉS

A) Mobilités : parking et circulation véhicules/vélos

Concernant le stationnement des véhicules :

Le nombre de places de stationnement préconisé est au maximum de 10 en zone bleue (1h30 comme le centre-ville). Cette durée maximale n'étant pas toujours respectée sur la ville, l'installation d'un dispositif type horodateur solaire permettrait de réguler ces stationnements.

L'objectif étant de réduire la présence de la voiture et le temps de stationnement, il n'apparaît pas cohérent de proposer des places pour le chargement des véhicules électriques.

Ces places de stationnement pourront être en épi afin de faciliter les manœuvres. Cette zone de stationnement serait située en face du CCAS et serait cachée par de la végétalisation.

Enfin, pour signaler le nombre de places restantes, il pourrait être étudié l'installation d'un jalonnement dynamique grâce à un système de capteurs au niveau des places de stationnement.

Il sera opportun de prévoir :

- 1 place PMR à l'intérieur de la cour du CCAS
- 1 place PMR sur l'îlot
- 1 place livraison rue Lozes (proche de la rue Toupinerie)

Concernant le stationnement des vélos :

Des arceaux seraient positionnés rue Lozes, au même endroit que ceux actuellement installés.

Au maximum 8 places seraient proposées.

La prévision de casiers pour les batteries vélos ainsi que des bornes de recharge pour vélos électriques ne semblent pas opportune sur cet espace.

Concernant la circulation des véhicules :

La micro-ouverture donnant sur la Petite Place du Marché serait fermée à la circulation des véhicules. De même pour la rue Fourton jusqu'à l'angle de l'îlot ESPIET qui deviendrait un axe réservé aux piétons.

Ainsi, pour accéder à l'îlot ESPIET en voiture, deux itinéraires :

- Par la rue Sauvín, puis rue Cazeaux,
- Par la rue Cazeaux depuis la rue Faye (itinéraire à favoriser en termes de signalétique)

Attention, une place de retournement est à prévoir rue Fourton (à côté du transformateur électrique) afin de garantir la sortie des véhicules d'un garage privé.

Il est également proposé d'interdire le stationnement rue Monnereau afin d'éviter tout accident et de garantir une circulation piétonne aisée.

B) Les cheminements piétons

Les cheminements piétons seraient organisés de manière à pouvoir accéder depuis l'îlot à la Place du Marché, à la rue Toupinerie, à la rue Faye, et inversement. Pour ce faire, ils pourraient être au nombre de 3 et se retrouver autour d'un point d'eau.

Dans le cadre de la requalification des rues Fourton et Lozes, il ne serait pas prévu de trottoir du fait de la zone de rencontre donnant la priorité aux piétons.

2/ L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

C) Sécuriser l'espace

Il pourrait être opportun d'installer une vidéosurveillance, tout en prenant en compte la hauteur des végétaux qui seront plantés.

Afin de séparer l'espace stationnement véhicules du reste de l'îlot, des arbustes ayant une hauteur d'au minimum 2 mètres pourraient être plantés.

D) Créer un espace convivial, apaisant et pour se (re)poser

Afin de créer un espace convivial, il pourrait être prévu :

- Un système de toiles amovibles,
- Une tonnelle métallique (de type gloriète) végétalisée (plantes grimpantes),

- Du mobilier pour s'asseoir (4 à 5 bancs, bancs duo, bancs adaptés PMR), pour manger sur le pouce, pour se détendre (transats en forme de vague). Ce mobilier serait dispersé sur tout l'îlot et non regroupé,
- Du mobilier connecté (avec prise électrique),
- Il ne serait pas prévu d'installer des tables,
- Branchements électriques pour les animations,
- Prévoir un point d'eau potable,
- Prévoir des poubelles de types corbeille bi-flux.

En termes d'organisation de l'espace, différents niveaux pourraient être aménagés, au maximum 3 et dévolus aux activités de stationnement, d'animations, et de détente. Mais attention toutefois à garantir :

- un espace facilement aménageable lors des animations,
- l'accessibilité des PMR.

Si besoin, un local technique pourrait être aménagé à côté du bâti accueillant le transformateur électrique.

E) Eclairer l'espace

Différents lieux seraient à éclairer :

- La façade de l'Office de Tourisme
- les cheminements piétons grâce à un système de bornes
- rues Fourton et Lozes avec des lampadaires de style anciens
- La façade du CCAS

Les lampadaires enterrés seraient à éviter puisqu'ils sont facilement cassables.

F) Pour les enfants

Du fait de la présence d'installations de jeux pour enfants en centre-ville (Jardin des Droits de l'Homme), ou proche centre-ville (Filhole), il n'est pas préconisé sur cet espace d'en prévoir de nouveaux.

G) La question des sanitaires

Du fait de la présence de sanitaires à proximité (Place du Marché, rue du Palais), il n'est pas préconisé sur cet espace d'en prévoir de nouveaux.

H) Les poubelles et la propreté de l'espace

La question des poubelles n'a pas pu être arbitrée. L'éventuelle construction d'un local poubelles restent en suspens du fait :

- de la taxe incitative qui sera prochainement mise en place ;
- la compétence collecte des déchets relève de l'agglomération.

Néanmoins, le Conseil Participatif ne se positionne pas en faveur d'un local poubelles.

D'autre part, il ne semble pas opportun de prévoir des composteurs sur cet espace.

3/ L'ESTHÉTISME DE L'ESPACE

A) L'identité et l'esthétisme de l'espace

Revêtements de sols :

Zone de stationnement	Dalles alvéolaires engazonnées
Espace animation	Dalles alvéolaires engazonnées
Espace détente	Zone enherbée Parterres de fleurs le long des murs, des cheminements piétons et de la phase arbustives de la zone de stationnement
Cheminements piétons	Castine stabilisée (tassé et drainant) – attention aux déjections canines
Rue Fourton (partie piétonne)	Pavés
Rue Fourton et rue Lozes	Béton drainant Pour la rue Lozes, attention à la continuité avec la rue Toupinerie

Le mobilier serait un mélange de bois (essences durables) et de métal (alu ou fonte), ou en plastique recyclé/recyclable et coloré.

Une fresque pourrait être réalisée par des artistes locaux sur le mur à gauche du transformateur électrique. Attention toutefois aux prescriptions de l'ABF puisque le clocher de l'église est visible depuis l'îlot ESPIET.

Le local accueillant le transformateur électrique serait également à habiller (bardage bois ou fresque). Sa toiture en tuiles canal pourrait être rénovée.

B) Végétaliser l'espace

Voici les différentes zones de végétalisation proposées :

- Vers la micro-ouverture donnant sur le Petite Place du Marché :
 - o Sur la zone dite de détente, au maximum 5 arbres, entre 5 mètres et 7 mètres,
 - o Prévoir également des grimpantes le long des murs (jasmin, clématite, chèvrefeuille, vigne vierge, abelia). Les critères de sélection de ces plantes pourraient être les suivants : n'abiment pas les structures, odorantes et n'ont pas un système racinaire trop envahissant
- Pour cacher la zone de stationnement : arbustes qui peuvent être taillés, faisant moins de 3 m.
- Le long des murs

C) Créer de l'ombre

Prévoir des arbres entre 5 mètres et 7 mètres.

Prévoir également un système de toiles amovibles.

D) Rafraîchir l'air

Du fait de l'identité de Marmande et du thème de l'eau très présent sur la ville, une fontaine pourrait être créée.

Cette fontaine pourrait être utilisable (s'asseoir autour).

La problématique des moustiques sera à prendre compte (intégrer un piège ?).

Enfin, la création d'un cheminement d'eau est abandonnée du fait de l'entretien et du coût.

4/ PROPOSITION D'UN PLAN DE L'ESPACE



Bâtir des projets structurants

Ensemble,
construisons
Marmande
maintenant !